



## MAIRIE DE CHEVRU N°05/24

14 Rue Médéric Charot

77320 CHEVRU

Tél : 01.64.04.60.91

E-mail : mairiedechevru@laposte.net

### PROCES VERBAL DE DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL Du 8 juin 2024

Date d'envoi de la convocation : 31/05/2024  
Date d'affichage : 10/06/2024  
Nombre de conseillers  
- En exercice : 15  
- Présents : 10  
- Votants : 12  
- Pouvoir(s) : 2

Le huit juin deux mil vingt-quatre, à neuf heures et trente minutes, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en la Mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Jean-François MASSON, Maire.

**Etaient présents** : Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux :  
AGGOUN Omar, BAHLOULI Nicolas, BONDATY Cécile, COLOMBANI Martine, DESERT Janick, ERNST Olivier, FARIVAR Parastou, KEIGNART Pascale, NOTTIN Patrick.

**Pouvoir** : Madame DESINDE Marie-Louise a donné pouvoir à Monsieur NOTTIN Patrick, Madame LANNEAU Patricia a donné pouvoir à Madame BONDATY Cécile.

**Absents excusés** : Messieurs MUGNIER Philippe et VERRECKEN Fabrice.

**Absente non excusée** : Madame MONTEIRO DE ABREU Manon

Le quorum étant atteint, le conseil municipal peut valablement délibérer.

#### **ORDRE DU JOUR**

- 1 Election du secrétaire de séance
- 2 Procès-verbal de la séance du 4 mai 2024
- 3 Adhésions au SDESM des communes de Brie-Comte-Robert, Le Pin, Saâcy-sur-Marne, Charny et la communauté de communes Gâtinais Val-de-Loing.
- 4 Acquisition de la parcelle anciennement cadastrée ZB10, nouvellement cadastrée ZB 187 auprès des consorts Wierepant pour 320 m<sup>2</sup>

Informations du Maire.

#### **PIECES JOINTES**

- 1 Procès-verbal de la séance du 4 mai 2024.

---

### **1 - ELECTION DU SECRETAIRE DE SEANCE**

---

Madame KEIGNART Pascale été élue secrétaire de séance.

---

### **2- APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 4 MAI 2024**

---

Le compte-rendu n'appelant aucune observation est approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés.

Monsieur le Maire et le Secrétaire lors de la séance du 4 mai 2024 apposent leur signature au bas du procès-verbal de la séance n°04/24.

---

### **3 – ADHESIONS AU SDESM**

#### **Des communes de Brie Cte Robert – Le Pin, Saâcys/marne, Charny, et la communauté de communes Gâtinais Val de Loing**

---

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L2224-31 et L5211-18 relatif aux modifications statutaires,

Vu l'arrêté préfectoral 2022/DRCL/BLI n°5 du 3 février 2022 autorisant la modification des statuts du syndicat départemental des énergies de Seine-et-Marne,

Vu la délibération n°2024-25 du comité syndical du 3 avril 2024 du Syndicat Départemental de Energies de Seine-et-Marne, approuvant l'adhésion de la commune de Brie-Comte-Robert,

Vu la délibération n°2024-26 du comité syndical du 3 avril 2024 du Syndicat Départemental des Energies de Seine-et-Marne approuvant l'adhésion de la commune de Le Pin ;

Vu la délibération n°2024-27 du comité syndical du 3 avril 2024 du Syndicat Départemental des Energies de Seine-et-Marne approuvant l'adhésion de la commune de Saâcy-sur-Marne ;

Vu la délibération n°2024-28 du comité syndical du 3 avril 2024 du Syndicat Départemental des Energies de Seine-et-Marne approuvant l'adhésion de la commune de Charny ;

Vu la délibération n°2024-29 du comité syndical du 3 avril 2024 du Syndicat Départemental des Energies de Seine-et-Marne approuvant l'adhésion de la communauté de communes Gâtinais Val-de-Loing ; de Charny ;

Considérant que les collectivités membres du SDESM doivent délibérer afin d'approuver ces adhésions et la modification du périmètre qui en découle par l'arrivée des communes de Brie-Comte-Robert, Le Pin, Saâcy-sur-Marne, Charny et de la communauté de communes Gâtinais Val-de-Loing,

Après en avoir délibéré, à 11 voix POUR, 00 voix CONTRE et 1 ABSTENTION de Monsieur NOTTIN Patrick.

Le conseil municipal APPROUVE l'adhésion des communes de Brie-Comte-Robert, Le Pin, Saâcy-sur-Marne, Charny et de la communauté de communes Gâtinais Val-de-Loing,

Et

AUTORISE Monsieur le Président du SDESM à solliciter Monsieur le Préfet de Seine-et-Marne afin que soit constatée, par arrêté inter préfectoral, l'adhésion précitée.

---

#### **4 – ACQUISITION DE LA PARCELLE ZB 187**

---

Monsieur le Maire explique aux membres du conseil municipal que pour régler des problèmes de sécurité et de stationnement, il conviendrait de réaliser un emplacement de parking d'environ cinq places, sur une partie du chemin rural situé au Tremblay.

La parcelle cadastrée section ZB 10, appartenant aux Consorts Wierpant a été divisée et c'est la partie désormais cadastrée en ZB 187 pour une superficie de 320 m<sup>2</sup> qui serait visée par ce projet.

Pour le réaliser, la commune doit se porter acquéreur de ladite parcelle, dont le prix de vente est fixé à 2400.00€. Ce qui engendrerait pour la collectivité les frais suivants :

- Acquisition au compte 2111 pour la somme de 2 400.00€
- Frais de notaire au compte 2111, pour la somme de 500.00€
- Frais de division réalisé par la Cabinet de Géomètres Wiernert au compte 622, pour la somme de 2000.00€

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, les membres du conseil municipal sont appelés à donner leur avis sur cette transaction.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal donnent un avis favorable à l'unanimité des membres présents et représentés pour l'acquisition de la parcelle et la réalisation de l'emplacement de stationnement et donnent l'autorisation à Monsieur le Maire de signer tous les documents se rapportant à cette affaire.

A 11h00, l'ensemble des points portés à l'ordre du jour, soit les sujets numérotés de 01 à 04, ayant été abordé, la séance est levée.

Le Maire,  
Jean-François MASSON

La secrétaire de séance,  
Pascale KEIGNART

